

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée que le Conseil de la MRC d'Acton, lors de sa séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020, a adopté le **Calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2021.**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, il a ainsi été établi par la résolution numéro 2020-236 que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 20 janvier	3 ^e mercredi du mois
➤ 10 février	2 ^e mercredi du mois
➤ 10 mars	2 ^e mercredi du mois
➤ 14 avril	2 ^e mercredi du mois
➤ 12 mai	2 ^e mercredi du mois
➤ 9 juin	2 ^e mercredi du mois
➤ 11 août	2 ^e mercredi du mois
➤ 8 septembre	2 ^e mercredi du mois
➤ 13 octobre	2 ^e mercredi du mois
➤ 24 novembre (adoption du budget)	4 ^e mercredi du mois
➤ 8 décembre	2 ^e mercredi du mois

L'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19h30.

Donné à Acton Vale, ce vendredi vingt-septième (27^e) jour du mois de novembre 2020.



**Chantal Lavigne,
Directrice générale,
et secrétaire-trésorière.**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Maïlas Landry, Directrice générale + sec. trésorière
(nom) (titre)

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-et-un (2021).

Signé Maïlas Landry